

# CONSEIL MUNICIPAL

## DU LUNDI 6 JUILLET 2015



Le Conseil municipal s'est réuni lundi 6 juillet à 18 heures, un horaire exceptionnel compte tenu du festival de jazz. Trente deux délibérations étaient à l'ordre du jour, une délibération a été retirée, 28 ont fait l'objet d'un vote dont 26 ont été approuvées à l'unanimité. Concernant les trois points suivants, le Conseil municipal a pris acte (pas de vote).

Avant de passer au vote des délibérations, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité les procès-verbaux des séances du 30 mars et du 26 mai 2015.

### **01 : Recouvrement sur le budget Service des eaux- Admission en non valeur**

Les admissions en non valeur (impayés pour cause de décès dans la plupart des cas) s'élevaient à un total de 82 686,55 euros (une somme qui correspondait pour partie au prix de l'eau et pour partie au coût de l'assainissement).

Le Conseil municipal a approuvé les admissions en non valeur à l'unanimité.

### **02 : Recouvrement sur le budget principal-Admission en non valeur**

Malgré les procédures et poursuites engagées par le Trésorier Principal en vue de leur recouvrement, les admissions en non valeur s'élevaient néanmoins à un total de 25 016,87 euros.

Le Conseil municipal a approuvé les admissions en non valeur à l'unanimité.

### **03 : Actualisation de l'autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) pour la performance énergétique**

Le Conseil municipal du 24 avril 2014 avait donné son feu vert pour la mise en place d'un programme visant à améliorer la performance énergétique des équipements municipaux. Au regard de la nature et de l'avancement de l'opération, il était demandé au Conseil municipal d'ajuster la répartition des crédits pour l'exercice 2015, afin de tenir compte des évolutions du planning des travaux.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité.

### **04 : Décision modificative n°2 : Ouvertures et transferts de crédits**

Il convenait de réajuster des crédits sur le budget principal et sur les budgets annexes afin que les écritures comptables puissent se faire suite à la signature du protocole d'accord et du nouveau contrat de prêt avec la SFIL concernant l'emprunt toxique Dexia.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité.

### **05 : Adhésion de la Ville de Vienne à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services**

En application de la loi du 7 décembre 2010 (dite loi NOME) les tarifs réglementés de vente d'électricité pour les sites dont la puissance est supérieure à 36 kVa disparaîtront au 31 décembre 2015. Obligation est faite de procéder désormais à un achat d'électricité en application du code des marchés publics. Les tarifs bleus restent en offre de marchés. La suppression des tarifs réglementés implique la caducité des contrats précédemment conclus. Après avoir étudié les différentes possibilités de groupement de commandes, ViennAgglo et plusieurs autres collectivités, dont la Ville de Vienne, avaient fait le choix d'adhérer au groupement de commandes de l'UGAP. Suite à une fermeture des inscriptions avant la date limite annoncée, les démarches nécessaires pour adhérer à ce groupement de commandes n'ont pas été possibles. Aussi, la Ville de Vienne a souhaité se regrouper avec ViennAgglo, le SYVROM, le SYSTEPUR, le CCAS de Vienne, ainsi qu'avec les communes de Seyssuel, Luzinay, Septème, Moidieu-Détourbe, Estrablin, Saint-Sorlin-de-Vienne et Eyzin-Pinet afin de lancer un marché d'électricité.

Le Conseil municipal a approuvé la constitution de ce groupement de commandes à l'unanimité.

#### **06 : Contentieux Dexia-Reprise de provisions pour risques financier et exceptionnel au BP 2015**

La Ville ayant été confrontée par le passé à un emprunt toxique, le Conseil municipal du 15 décembre 2014 avait décidé de faire une provision de 742 947 euros, compte tenu du litige qui opposait la Ville à Dexia. Un protocole transactionnel ayant été approuvé par délibération du 26 mai 2015, il convient d'autoriser la reprise des provisions constituées pour le règlement des intérêts dus, le paiement de ces intérêts était une des concessions prévues dans le protocole.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité.

#### **07 : Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau pour l'année 2014**

Conformément au code général des collectivités territoriales, le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à informer le public. Ce rapport a été présenté lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 10 juin dernier.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport (pas de vote)



#### **08 : Demande de subvention pour le renouvellement de la conduite principale d'adduction d'eau potable du réseau bas service**

Afin d'améliorer le rendement d'eau potable de la Ville, il a été décidé de lancer des travaux de renouvellement de la conduite principale d'adduction d'eau potable du bas service. Ils permettront d'atteindre les objectifs de 75 % de rendement fixé par la Direction Départementale des territoires, en réduisant les pertes d'environ 1 275 000 m<sup>3</sup> par an.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention faite auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour le renouvellement de cette conduite.

#### **09 : Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de communications électroniques pour l'année 2015 ainsi que sa revalorisation pour les années suivantes**

Il était demandé au Conseil municipal d'approuver les montants de la redevance d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques pour l'année 2015, ainsi que la revalorisation de cette redevance chaque année.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité.

#### **10 : Redevance d'occupation du domaine public pour les mobiliers urbains publicitaires**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour. Cette affaire fera l'objet d'un débat lors de la prochaine séance du conseil municipal, le 15 juillet 2015 à 19h.

#### **11 : Approbation du plan de financement entre le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) et la Ville de Vienne pour l'enfouissement des réseaux BT/FT Chemin de Charavel**

Afin que la SEDI puisse entamer la réalisation des travaux visant à limiter les émergences sur l'espace public et renforcer la sécurité des réseaux, il était demandé au Conseil municipal d'approuver la contribution de la Ville aux frais de maîtrise d'ouvrage et surtout le projet définitif du plan de financement provisionnel : 165 598 euros TTC, dont 121 082 euros TTC pour les réseaux de distribution publique d'électricité et 44 516 euros TTC pour le réseau France Télécom. La part prévisionnelle restant à la charge de la Ville, pour les réseaux de télécommunication serait de 89 220 euros TTC.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité.

#### **12 : Autorisation de déposer un permis de construire pour l'aménagement de l'ancienne usine « PROPLAN »**

La Ville de Vienne et ViennAgglo ont confié à EPORA, en 2008, le soin de se porter acquéreur de l'ancienne usine Proplan en vue de la requalification du site. Le projet de réaménagement intègre la relocation du Musée de la Draperie, de la bibliothèque Vallée de Gère et un espace à vocation économique. En prévision des futurs travaux, un dépôt de permis de construire pour l'aménagement de ce bâtiment doit être déposé.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité.

#### **13 : Autorisation de déposer une déclaration préalable pour la mise en accessibilité de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie**

Les travaux envisagés porteront sur la construction d'un ascenseur, la mise en accessibilité aux normes P.M.R. (Personnes à Mobilité Réduite) du parvis (rampes, garde-corps...) et la mise aux normes PMR à l'intérieur de l'école.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le dépôt d'une déclaration préalable pour ces travaux.

#### **14 : Autorisation de déposer une déclaration préalable pour le remplacement des menuiseries extérieures situées au rez-de-chaussée du bâtiment Miremont**

Afin d'améliorer les conditions d'organisation des manifestations et festivités qui se déroulent à la salle des fêtes, il convient de procéder à la transformation de la buvette en un espace de cuisine. Ces travaux permettront également d'améliorer l'isolation thermique du bâtiment.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la déclaration préalable pour les travaux de remplacement de menuiseries situées au rez-de-chaussée de ce bâtiment Miremont.

#### **15 : Convention de financement avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère pour l'animation de Terre et Eau sur le bassin d'alimentation du captage de Gémens pour l'année 2015**

Dans le cadre de la protection des captages de Gémens, la Chambre d'Agriculture de l'Isère réalise une animation auprès des agriculteurs exploitant dans le périmètre concerné. Depuis 2005, une convention annuelle formalise ce travail. Pour l'année 2015, le montant prévisionnel de la participation de la Ville est évalué à 1 660 euros. Les crédits sont inscrits au budget annexe du Service des eaux.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la convention pour l'animation des actions terre et eau prévues en 2015 sur le bassin d'alimentation du captage de Gémens à Estrablin.

#### **16 : Demande de subvention pour un système de télégestion et installation d'une station de pompage avec renouvellement des réseaux d'arrosage et d'eau potable au stade municipal Jean Etcheberry**

La Ville de Vienne demande une subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la mise en place d'un réseau de communication permettant de suivre, sur un même outil de télégestion, l'intégralité des volumes mis en distribution et l'instal-



lation d'une station de pompage dans l'enceinte du stade Jean Etcheberry, ainsi que le renouvellement des réseaux d'arrosage et d'eau potable permettant de réaliser une économie de 240 m<sup>3</sup> /j, soit un gain d'environ 100 000 euros TTC/an.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité.

**17 : Transfert partiel du bail emphytéotique des locaux situés 2 Résidence Saint-Martin à ViennAgglo**

Afin de permettre le regroupement de la halte-garderie du Petit Martin et de la Microcrèche Vallée de Gère, la Ville de Vienne a été sollicitée par ViennAgglo afin de pouvoir disposer des locaux situés au rez-de-chaussée du 2 résidence Saint-Martin, libérés par le Conseil Départemental de l'Isère le 30 juin 2014. Pour permettre à ViennAgglo de réaliser le projet de regroupement de la petite enfance dans le quartier, il était nécessaire de procéder à un nouveau transfert partiel de ce bail emphytéotique à son profit.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité.

**18 : Actualisation du coefficient multiplicateur de la TCFE (Taxe sur la consommation finale d'électricité)**

La Ville de Vienne applique depuis 2011 le coefficient multiplicateur de 8 et ne souhaite pas augmenter son coefficient. Le Conseil municipal confirme donc l'application de ce coefficient.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité.

**19 : Convention de partenariat avec ERDF sur l'amélioration esthétique des postes de distribution d'électricité**

Les transformateurs électriques peuvent devenir des supports d'expression artistiques. Pour ce faire, la Ville de Vienne souhaite faire appel à des structures en lien direct avec les quartiers. C'est ainsi que des centres sociaux ou des écoles seront sollicitées, tandis qu'ERDF assurera l'accès sécurisé aux ouvrages et apportera une aide financière de 500 euros par poste.

Le Conseil municipal a approuvé la convention de partenariat avec ERDF à la majorité.

33 voix Pour (Groupe Majorité + Groupe PS) – 2 abstentions (Groupe FN)

**20 : Approbation du Contrat de Ville pour l'année 2015**

La nouvelle loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 met fin au dispositif CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) et le remplace par un nouveau « Contrat de Ville ». Pour la Ville de Vienne, si seul le quartier de l'Isle sort de la géographie prioritaire, les périmètres des quartiers de Malissol, Estressin, et Vallée de Gère ont aussi été réduits. Il était demandé au Conseil municipal d'approuver le Contrat de Ville qui fera l'objet d'une signature avec l'ensemble des partenaires financiers de ce nouveau dispositif.

Le Conseil municipal a approuvé à la majorité.

33 voix Pour (Groupe Majorité + Groupe PS) – 2 voix Contre (Groupe FN)

**21 : Modification du tableau des effectifs-crédation de postes**

Deux agents non titulaires de la Ville de Vienne ont réussi le concours d'ATSEM. Il était proposé au Conseil municipal de créer deux postes d'ATSEM de 1ère classe, à temps complet, à compter du 1er septembre 2015, afin de nommer ces agents.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité.

**22 : Convention de fourniture de repas avec la Mairie de Chasse-sur-Rhône**

A la demande de la Ville de Chasse-sur-Rhône, la Cuisine Centrale de la Ville de Vienne propose de fournir environ 30 repas par jour, du lundi au samedi, pour le portage de repas à domicile (5,56 euros HT) et environ 80 repas par jour, du lundi au

vendredi, pour le centre de loisirs (4,01 euros HT).

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité.



**23 : Conventions entre la Ville de Vienne et la CAF de l'Isère pour le versement des prestations nécessaires au fonctionnement des centres sociaux de Malissol et Vallée de Gère pour les années 2015 à 2017**

Il était demandé au Conseil municipal d'approuver les conventions types entre la Ville de Vienne et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère (CAF) pour le versement des prestations nécessaires au fonctionnement des deux centres sociaux.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité.

**24 : Demandes de subvention pour la mise en œuvre des projets d'animations portés par les centres sociaux de Malissol et Vallée de Gère pour les années 2015 et 2016**

Dans le cadre de leurs activités, les centres sociaux sont amenés à porter et à accompagner des projets d'animations mis en place « pour » et « avec » les habitants.

Il était demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à présenter toutes les demandes de subventions concernant la mise en œuvre de projets d'animations portés par les centres sociaux Malissol et Vallée de Gère pour les années 2015 et 2016.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité.

**25 : Approbation du PEDT (Projet Educatif Territorial)**

Proposé pour une période de 2 ans, à partir de la rentrée 2015/2016, dans le cadre de l'expérimentation de la réforme des rythmes scolaires, l'élaboration du PEDT a fait l'objet, depuis février 2015, d'un travail collégial en profondeur avec de nombreux partenaires. Ce projet a vocation à être présenté et validé en commission départementale. La validation par l'Etat permettra de bénéficier des crédits du fonds de soutien à la mise en place des rythmes scolaires d'un montant de 50 euros par élève.

Le Conseil municipal a approuvé le PEDT à l'unanimité.

**26 : Bilan d'activité de la régie autonome personnalisée du théâtre de Vienne**

Comme prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, le maire présente au Conseil municipal le bilan d'activité du théâtre de Vienne. Le bilan a fait l'objet d'une présentation lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 10 juin dernier.

Le Conseil municipal en prend acte (pas de vote)



**27 : Coopération décentralisée avec l'Arménie, versement d'une participation financière à l'AFRAT dans le cadre de la plateforme mutualisée IRAPA**

Afin d'assurer la continuité des actions coordonnées avec l'AFRAT (Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme) pour le compte de la coopération décentralisée entre les villes de Vienne et de Goris et de l'IRAPA (inter-coopération de collectivités rhônalpines pour l'Arménie), il était demandé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une participation financière de 8 177 euros à l'AFRAT.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité.

**28 : Convention d'objectifs et de financement avec le CSV Rugby pour la saison sportive 2015/2016**

Une convention d'objectif et de financement d'une durée d'un an est proposée afin de permettre au club de développer le rugby par des actions auprès des jeunes et des encadrants et aussi de s'organiser et de se structurer pour continuer à évoluer en fédérale 1. Un soutien financier de 200 000 euros est apporté pour la saison 2015/2016.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la convention d'objectifs et de financement avec le CSV Rugby (non-participation aux débats et au vote de MM. Daniel PARAIRE, Gérard LOUCHARD et Jean-François MERLE)



**29 : Attribution d'une subvention à l'association « Mach 3 Triathlon » pour l'organisation de manifestations sportives pour l'année 2015**

Cette association qui porte chaque année l'organisation d'événements sportifs sur le site de l'île Barlet, souhaite notamment développer l'organisation de son traditionnel Triathlon de Barlet, en proposant des épreuves ouvertes aux enfants, débutants et expérimentés, ainsi que l'accès aux handisports en particulier sur l'épreuve en relais.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'association Mach 3 Triathlon pour l'année 2015



**30 : Attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'excellence sportive pour l'année 2015**

Afin de valoriser l'excellence sportive viennoise, la Ville apporte une aide supplémentaire aux clubs sportifs viennois dont les sociétaires ont réalisé une prestation sportive notable.



Pour être prise en compte, la performance doit être en lien avec les Fédérations sportives délégataires Fédération Française et correspondre à un titre de champion de France ou un podium dans une compétition internationale labellisée (championnat

d'Europe, du Monde ou Jeux olympiques). Cinq clubs répondent à ces critères. Il est décidé de leur attribuer une subvention : club Viennois d'Animation Cycliste (400 euros), Full Contact Gym Boxe (600 euros), Handivienne (600 euros), Mach3 Triathlon (1 000 euros), club danse sportive et moderne (1 200 euros)

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité.

**31 : Convention de moyens et d'objectifs entre l'association Tennis club de Vienne et la Ville de Vienne pour une durée de 3 ans**

Une convention a été élaborée avec le Tennis club de Vienne (213 licenciés) afin de déterminer les moyens mis à disposition du tennis club, les modalités d'intervention de la Ville, le rôle pédagogique de l'association et les modalités de prise en charge d'une partie des frais de fonctionnement des espaces mis à disposition de l'association.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité (non-participation aux débats et au vote de Mme Alexandra DERUAZ)

**32 : Affaires traitées par le Maire**

Le Conseil municipal présente la liste des affaires traitées par le Maire ou le Premier adjoint en vertu de sa délégation de pouvoir : Affaires générales, marchés à procédures adaptées, appels d'offres...

Cette liste n'appelle aucune observation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal prend acte.

Ordre du jour épuisé, fin de séance à 20h10.

*A noter*

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE  
MERCREDI 15 JUILLET 2015 A 19 HEURES  
SALLE DES FETES  
PLACE DE MIREMONT

Ordre du jour : le mobilier urbain d'affichage